

Bruxelles, le 9 juin 2020
(OR. en)

8086/1/20
REV 1

POLGEN 46

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Faire avancer le programme stratégique Programme de dix-huit mois du Conseil (1 ^{er} juillet 2020 - 31 décembre 2021)

Les délégations trouveront en annexe le programme de dix-huit mois du Conseil, élaboré par les futures présidences allemande, portugaise et slovène et par le haut représentant, président du Conseil des affaires étrangères.

Le programme

I. INTRODUCTION

La pandémie de COVID-19 constitue un défi sans précédent pour l'Europe et l'ensemble de la planète.

Crise sanitaire mondiale, cette pandémie a durement frappé les sociétés et les économies des États membres de l'UE. Elle appelle des mesures urgentes, résolues et globales aux niveaux européen, national, régional et local¹. Les trois présidences sont résolues à faire tout ce qui est nécessaire pour renforcer la résilience de l'Europe, protéger nos citoyens et surmonter la crise, tout en préservant nos valeurs et notre mode de vie européens. Ce faisant, le trio a adhéré aux cinq axes d'action définis dans la déclaration commune des membres du Conseil européen adoptée le 26 mars 2020.

La crise de la COVID-19, que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifiée de pandémie, a mis et continue à mettre à rude épreuve les sociétés et, en particulier, les systèmes de santé des États membres. Les États membres et les institutions de l'UE sont restés unis dans un esprit de solidarité pour coordonner et mettre en œuvre les mesures pertinentes en matière de soins de santé. Une reprise durable dans tous les autres secteurs de l'économie et de la vie publique ne peut se produire que grâce à une politique sanitaire efficace qui permette d'endiguer et, à terme, de surmonter la menace posée par la COVID-19.

¹ Voir la déclaration commune des membres du Conseil européen du 26 mars 2020.

Si de nombreuses mesures visant à faire face à la crise ont déjà été prises au cours de la présidence croate, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la pandémie et le retour à la pleine fonctionnalité des sociétés et des économies européennes, en favorisant une croissance durable et inclusive, intégrant notamment la transition écologique et la transformation numérique, ainsi qu'en tirant tous les enseignements de la crise² et en faisant face à ses conséquences socioéconomiques. À cette fin, considérant qu'il s'agit d'une priorité absolue, les trois présidences sont déterminées à mettre en œuvre toutes les mesures appropriées contribuant à une reprise solide de l'économie européenne, compatible avec une stratégie pour une croissance durable et inclusive, qui tienne compte de l'objectif consistant à parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050 ainsi que des importantes répercussions sociales et dimensions humaines. Le trio assurera le suivi des prochaines propositions de la Commission visant à mettre en place un système de gestion de crise plus ambitieux, plus large et mieux coordonné au sein de l'UE.

Le trio est attaché aux principes de la feuille de route européenne commune pour la levée des mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19 et de la feuille de route pour la relance³: le plan de relance de l'UE doit être fondé sur la solidarité, la cohésion et la convergence; la politique de relance doit être flexible, réactive et évolutive; la relance doit être inclusive et obtenir l'adhésion de tous les acteurs concernés, tout en respectant pleinement nos valeurs, nos droits et l'État de droit.

Les trois présidences mettront tout en œuvre pour rétablir et approfondir encore le marché unique, conduire la transition écologique et la transformation numérique, s'efforcer d'instaurer la souveraineté numérique, garantir l'autonomie stratégique de l'UE au moyen d'une politique industrielle dynamique, soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et les jeunes entreprises, filtrer les investissements directs étrangers, mettre en place des infrastructures plus résilientes en particulier dans le secteur de la santé, et encourager la production de biens critiques en Europe pour réduire la dépendance excessive à l'égard des pays tiers– conformément aux principales recommandations de la feuille de route pour la relance.

² Voir la feuille de route européenne commune pour la levée des mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19, 15 avril 2020.

³ Une feuille de route pour la relance - Vers une Europe plus résiliente, plus durable et plus juste, 22 avril 2020.

Le trio contribuera aux efforts d'investissement sans précédent et les orientera, si nécessaire, pour stimuler la relance, ces efforts étant axés sur des objectifs arrêtés d'un commun accord et sur les domaines où ils sont le plus nécessaires. Ces efforts comprendront des filets de sécurité pour les citoyens, les entreprises et les États ainsi qu'un fonds pour la relance lié au cadre financier pluriannuel (CFP) afin d'encourager une reprise durable.

Les trois présidences estiment importants le défi mondial que pose la pandémie et le rôle de l'UE en tant qu'acteur mondial ayant une responsabilité particulière pour ce qui est de contribuer à mettre au point une riposte mondiale dans le cadre du multilatéralisme et d'un ordre international fondé sur des règles. À cette fin, il s'agira notamment de réaliser les principales priorités politiques dans lesquelles il existe d'importants déficits en ressources, stimuler les capacités de réaction dans les pays où les systèmes de santé, d'eau et d'assainissement sont les plus faibles, en particulier en Afrique, et d'atténuer les graves conséquences socioéconomiques. Une réponse mondiale nécessite une collaboration régionale accrue pour travailler sur de nouveaux tests de dépistage, traitements et vaccins. Les trois présidences entreprendront tous ces efforts dans le cadre d'une véritable approche de l'"équipe d'Europe".

Le trio investira dans la mise en place d'un système de gouvernance⁴ qui mène à une Union plus résiliente, plus efficace et plus efficiente, en conservant nos valeurs fondamentales au cœur de son approche.

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, le trio mettra en œuvre les mesures du plan d'action accompagnant la feuille de route pour la relance. Le trio est également déterminé à mettre en œuvre les principes du socle européen des droits sociaux; à cet effet, notamment, un sommet social de l'UE organisé par la présidence portugaise se tiendra en mai 2021, à l'invitation du président du Conseil européen.

⁴ Conformément à la feuille de route pour la relance - Vers une Europe plus résiliente, plus durable et plus juste, du 22 avril 2020.

Si la réponse à la pandémie de COVID-19 et à ses retombées est la priorité absolue du trio, il est également essentiel que le travail habituel des institutions de l'UE reprenne afin que le trio réalise des progrès tangibles dans la mise en œuvre du programme stratégique 2019-2024. Les trois présidences sont fermement convaincues qu'en nous appuyant sur nos valeurs européennes et sur les atouts de l'Union européenne, nous pouvons façonner notre avenir commun, promouvoir les intérêts de nos citoyens, de nos entreprises et de nos sociétés ainsi que préserver notre mode de vie. Pour que l'Union réalise pleinement son potentiel, le trio encouragera l'unité entre les États membres. Cet objectif sera atteint grâce à une coopération sincère fondée sur nos valeurs communes et au respect de la subsidiarité et de la proportionnalité.

Le trio est fermement convaincu que la conférence sur l'avenir de l'Europe doit produire des résultats concrets dans l'intérêt de nos citoyens et doit contribuer à l'évolution de nos politiques à moyen et à long terme de manière à ce que nous puissions mieux relever les défis d'aujourd'hui et de demain⁵.

Cadre financier pluriannuel 2021-2027

Les trois présidences estiment qu'il importe de conclure un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Le CFP constituera un instrument essentiel pour soutenir une relance durable. Il devrait aider les États membres à investir durablement dans les objectifs stratégiques et toutes les politiques de l'UE, conformément à la feuille de route pour la relance. Parallèlement à un fonds européen pour la relance, le prochain CFP constituera la réponse ambitieuse aux besoins de l'Europe, en soutenant nos priorités communes. Le trio s'engage à œuvrer sans relâche pour obtenir l'approbation du Parlement européen et pour mettre au point dès que possible les propositions sectorielles en suspens, tout en respectant fermement le mandat que lui a confié le Conseil européen. Le trio mettra tout en œuvre pour éviter tout retard inutile dans la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel 2021-2027 et de ses programmes connexes. L'adoption en temps utile de la législation relative à toutes les politiques liées aux investissements et aux autres politiques pertinentes revêt une importance cruciale pour apporter une réponse adéquate et énergique aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et à d'autres objectifs stratégiques et difficultés persistantes de l'Union.

⁵ Voir les conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019.

Relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni

Le 1^{er} février 2020, le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne. À moins qu'une prolongation du délai soit convenue, la période de transition suivant le retrait du Royaume-Uni expirera le 31 décembre 2020. Dans ses conclusions du 13 décembre 2019, le Conseil européen a une nouvelle fois confirmé son souhait d'établir des relations futures aussi étroites que possible avec le Royaume-Uni, conformément à la déclaration politique et dans le respect des orientations ainsi que des déclarations précédemment adoptées par le Conseil européen, notamment celles du 25 novembre 2018. Le Conseil européen a réaffirmé en particulier que les relations futures avec le Royaume-Uni devront reposer sur un équilibre entre droits et obligations et assurer des conditions équitables. Conformément aux orientations et aux conclusions du Conseil européen ainsi qu'à la déclaration politique, le Conseil a adopté le 25 février 2020 des directives de négociation définissant la portée et les modalités du partenariat futur qui doit être négocié entre la Commission européenne et le Royaume-Uni. Le trio s'efforcera de parvenir à un partenariat global avec le Royaume-Uni qui soit juste et équitable pour tous les États membres et dans l'intérêt de nos citoyens et qui puisse entrer en vigueur d'ici la fin de la période de transition.

Programme de travail révisé de la Commission pour 2020

Le trio tiendra compte du programme de travail révisé de la Commission pour 2020. Il se félicite que la Commission soit fermement déterminée à concrétiser toutes les initiatives majeures annoncées dans son programme initial, et que les propositions essentielles ou contribuant à la relance immédiate soient adoptées comme prévu à l'origine. Le trio invite la Commission à adopter le plus rapidement possible toutes les initiatives majeures, qui ont été retardées en raison de la pandémie. Les trois présidences saluent l'intention de la Commission de recourir davantage à la veille stratégique afin d'adopter une approche plus pragmatique et à long terme pour contribuer à orienter les politiques de l'Union durant les années à venir.

II. PROTÉGER LES CITOYENS ET LES LIBERTÉS

Les trois présidences croient fermement à l'importance de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit et de nos modèles sociétaux ouverts, qui constituent le fondement de la liberté, de la sécurité et de la prospérité en Europe. À cet égard, les trois présidences attendent avec intérêt le futur plan d'action pour la démocratie européenne et les propositions qui l'accompagnent, y compris en ce qui concerne la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias. Le trio souligne le rôle primordial que jouent des médias libres et pluralistes, dont le travail de communication d'informations factuelles et crédibles en temps utile ainsi que la détermination à lutter contre la désinformation n'ont jamais été aussi essentiels.

Le trio attend également avec intérêt la nouvelle stratégie pour la mise en œuvre de la charte des droits fondamentaux. Le trio s'efforce de donner un nouvel élan à l'adhésion de l'UE à la convention européenne des droits de l'homme, qui est prévue dans le traité de Lisbonne. Il favorisera la diversité culturelle et religieuse ainsi que la participation des jeunes et envisagera de mener un dialogue régulier avec les citoyens, tous ces facteurs étant importants pour mieux mettre en œuvre les politiques de l'UE.

La réaction à la pandémie de COVID-19 s'est traduite par la mise en place de restrictions sans précédent quant au mode de vie, à la liberté et aux droits démocratiques de nos sociétés. Le trio est prêt à soutenir la pleine application des valeurs de l'Union, y compris l'état de droit dans l'ensemble de l'UE.

Le trio attend avec intérêt la mise en place d'un mécanisme européen de protection de l'état de droit qui s'applique de la même manière à tous les États membres. Cet outil de prévention devrait favoriser un dialogue constructif approfondi entre les États membres et une perception commune de l'état de droit dans tous les États membres. À cette fin, le trio organisera un dialogue exhaustif au sein du Conseil sur tous les éléments du rapport annuel de la Commission.

Soutenir l'unité entre les États membres et le principe de coopération loyale, respecter la subsidiarité et la proportionnalité et promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux seront les principes directeurs des dix-huit mois.

Le trio est résolu à prendre systématiquement en compte l'égalité, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes, l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTQIA+ ainsi que leurs droits, à promouvoir la diversité culturelle, à garantir l'égalité des chances pour tous, à lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris les crimes de haine, et à lutter contre la violence domestique. Les trois présidences se félicitent de la nouvelle stratégie de la Commission en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, qui traite, entre autres, des questions de violence sexiste et d'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. Des mesures contraignantes en matière de transparence salariale constituent une étape utile dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet égard, le trio se réjouit de la proposition à venir en la matière. Étant donné que les personnes âgées ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19, nous promouvons la solidarité intergénérationnelle, le vieillissement dans la dignité et l'amélioration de la protection des droits des personnes âgées et des autres adultes vulnérables. Nous ne pouvons pas laisser la pandémie de COVID-19 accroître les inégalités et la discrimination de quelque nature que ce soit.

Les trois présidences sont déterminées à renforcer la coordination des travaux du Conseil en matière de prévention de l'antisémitisme et de lutte contre ce phénomène, en particulier en ce qui concerne l'échange de bonnes pratiques.

Le trio promouvra la diversité culturelle, tout en respectant le principe de subsidiarité et en tenant compte des secteurs de la culture et de la création qui revêtent une importance mondiale et de leur incidence sur la société et l'économie, ainsi qu'en préservant le mode de vie européen.

La transformation numérique présente des possibilités mais aussi des défis en ce qui concerne les droits et les libertés des citoyens. Il est donc essentiel que les droits fondamentaux et les valeurs communes soient respectés dans le processus de numérisation.

Les trois présidences saluent le livre blanc de la Commission sur l'intelligence artificielle et attendent avec intérêt la suite qui y sera donnée dans toutes les dimensions, y compris la recherche et l'innovation, les applications dans le domaine de l'éducation, les aspects éthiques et centrés sur l'humain, la gouvernance mondiale, le cadre réglementaire fondé sur les risques et l'aspect de la responsabilité en matière d'intelligence artificielle. En outre, le trio s'emploiera à mieux protéger nos sociétés contre les actes de cybermalveillance, les menaces hybrides et la désinformation. Une communication transparente, en temps utile et fondée sur des faits sera mise en œuvre afin de renforcer la résilience de nos sociétés. La future législation sur la résilience opérationnelle et la cyber-résilience des services financiers et la révision de la directive sur la sécurité des réseaux et de l'information (SRI) constitueront des étapes utiles à cet égard. Le trio intensifiera les efforts déployés au niveau européen en vue d'établir un niveau minimum obligatoire de sécurité des technologies de l'information (TI) pour les dispositifs connectés à l'internet.

Les trois présidences se félicitent de l'annonce faite par la Commission de proposer un nouveau pacte sur la migration accompagné de propositions législatives et sont déterminées à faire avancer, en priorité, ces travaux. L'UE a besoin d'une solution globale permanente et prévisible en matière de migration. Cette solution devrait comprendre un régime d'asile européen commun opérationnel, résilient et résistant aux crises, avec l'équilibre nécessaire entre responsabilité et solidarité. Il convient de remédier aux situations dans lesquelles une pression migratoire disproportionnée est exercée sur un ou plusieurs États membres. Cette solution devra être complétée par le renforcement des voies de migration légales et, dans le même temps, par l'amélioration des retours.

Dans le cadre de cette approche globale, il conviendrait également d'intensifier la lutte contre les migrations illégales, la traite des êtres humains et le trafic d'êtres humains, tout en s'attaquant aux causes profondes des migrations et des déplacements forcés. La dimension extérieure devrait être abordée au moyen de partenariats renforcés avec les pays d'origine et de transit.

En ce qui concerne le fonctionnement de Schengen et la protection des frontières extérieures de l'UE, le trio se concentrera sur la mise en œuvre du règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, sur la mise en œuvre des nouvelles fonctionnalités envisagées dans les règlements sur l'interopérabilité ainsi que sur la révision du mécanisme d'évaluation de Schengen, et fera tout son possible pour rétablir le bon fonctionnement de l'espace Schengen. L'importance de ces aspects est devenue encore plus évidente à la lumière des restrictions imposées en réaction à la crise de la COVID-19.

Outre la mise en œuvre réussie du train de mesures sur l'interopérabilité, les trois présidences attendent avec intérêt d'autres initiatives relatives à la nouvelle stratégie de l'UE sur l'union de la sécurité, afin d'améliorer la coopération et le partage d'informations dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI), y compris nos instruments communs (systèmes d'information de l'UE), et s'efforceront de renforcer la coopération policière, douanière et judiciaire en matière pénale et civile, y compris au moyen des mécanismes de justice en ligne. Une coopération policière forte et adaptable, facilitée par une action conjointe bien coordonnée, sera essentielle pour promouvoir la libre circulation des marchandises, des services et des personnes afin de favoriser la relance économique et sociale après la pandémie de COVID-19 dans les mois et les années à venir. En particulier, il importera de mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces et de continuer à renforcer la lutte que nous menons contre le terrorisme, la grande criminalité et la criminalité organisée, la radicalisation, l'extrémisme (violent) et la criminalité transfrontière, ainsi que d'améliorer la coopération avec les pays tiers. La proposition de refonte ciblée du règlement relatif à l'Agence de l'UE pour la coopération des services répressifs (Europol) annoncée par la Commission en vue de renforcer la coopération policière opérationnelle pourrait revêtir un intérêt particulier à cet égard.

L'UE doit renforcer encore la résilience de nos sociétés en soutenant et en élaborant des plans prévoyant des mesures appropriées, en vue d'une coordination globale, dans le plein respect des compétences et des responsabilités à différents niveaux de l'UE, des États membres et au sein des États membres, dans des situations d'urgence comme les pandémies ou les cyberattaques de grande envergure. Les trois présidences sont déterminées à tenir pleinement compte des défis que pose la pandémie de COVID-19 pour l'UE, également dans le cadre de la protection civile européenne. En fonction des évolutions actuelles et sur la base de l'expérience acquise, les présidences s'efforceront d'améliorer encore la réaction de l'UE à la crise et de renforcer le mécanisme de protection civile de l'Union, y compris la poursuite du développement de rescEU et d'autres capacités, en relevant les défis liés à la constitution de stocks de matériel sanitaire essentiel et au rapatriement des citoyens bloqués dans des pays tiers; elles s'efforceront également de poursuivre le processus des enseignements tirés grâce à la mise en place et au lancement du réseau européen de connaissances en matière de protection civile, qui doit être systématiquement perfectionné sur la base d'un scénario de pandémie.

III. DÉVELOPPER NOTRE BASE ÉCONOMIQUE: LE MODÈLE EUROPÉEN POUR L'AVENIR

La pandémie de COVID-19 aura des effets durables sur l'économie de l'UE et l'économie mondiale. Outre des mesures à court terme qui assurent la liquidité de notre secteur financier et endiguent une récession menaçante en stimulant des investissements sans précédent et en garantissant la stabilité du financement des États membres, il importe également d'examiner les perspectives à long terme, d'améliorer la compétitivité et la souveraineté de l'UE et de continuer à mettre en place un environnement stable et propice à l'investissement au sein du marché unique. Il est donc d'autant plus important à présent de développer notre base économique, et ceci restera un élément clé au cours des trois présidences. Les travaux portant sur le pacte vert et l'avenir numérique de l'Europe, la mise en œuvre du plan d'action sur l'économie circulaire, les investissements dans la recherche et l'innovation et dans les compétences pour accroître la compétitivité, la recherche de solutions aux défis mondiaux et la création d'emplois joueront un rôle tout particulier dans la réalisation de ces objectifs.

Le marché unique constitue l'un des plus grands atouts de l'UE, qu'il convient de développer davantage. Ses principes, ses valeurs et ses normes sous-tendent le rôle actif de chef de file joué par l'UE pour promouvoir un ordre mondial fondé sur des règles et des conditions de concurrence équitables en Europe et en dehors de ses frontières. Le trio de présidences s'efforcera de renforcer les fondements de la compétitivité et de la croissance futures de l'Union. Cela suppose de rétablir pleinement le marché unique tel qu'il fonctionnait avant la COVID-19, de lever les derniers obstacles injustifiés au sein du marché unique, notamment dans le secteur des services, et de veiller à la mise en œuvre, à l'application et au respect effectifs et équitables des règles du marché unique, notamment celles relatives à la protection des investissements. En outre, la politique du marché unique doit s'aligner sur les politiques de l'UE dans les domaines industriel, numérique et des PME. Le trio est prêt à assurer le suivi du rapport de la Commission sur les obstacles au marché unique et de son plan d'action sur le respect de l'application des règles. La pandémie de COVID-19 montre qu'il est vital de renforcer la résilience du marché unique en temps de crise. Afin, entre autres, de stimuler la croissance et la compétitivité de l'Union après la pandémie, il sera également extrêmement important d'améliorer la réglementation et de réduire les coûts de mise en conformité ainsi que la charge administrative.

Étant donné que les PME jouent un rôle essentiel en faveur d'une croissance économique durable, de l'emploi et de la cohésion sociale dans nos sociétés, elles doivent pouvoir bénéficier de conditions générales fiables et stables qui constituent une approche intégrée, cohérente et tournée vers l'avenir et d'une mise en œuvre systématique et constante du principe "penser en priorité aux PME". À cette fin, les trois présidences sont prêtes à assurer le suivi et à développer davantage la stratégie de la Commission en faveur des PME afin de renforcer la politique de l'UE à l'égard des petites et moyennes entreprises.

Le renforcement des PME et de la compétitivité industrielle en Europe est un objectif primordial du trio dans la mesure où il contribue à la souveraineté économique de l'Europe et à sa résilience. La stratégie de relance de l'UE après la crise de la COVID-19 et sa stratégie à long terme en faveur d'une croissance durable ont elles aussi besoin d'une politique industrielle ambitieuse de l'UE, notamment en termes de concurrence, de réglementation des aides d'État et de conditions générales, ainsi que du renforcement des technologies clés, qui passe également par un alignement des politiques dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation et par la promotion de l'autonomie technologique de l'UE. L'identification des chaînes de valeur stratégiques, le nouvel encadrement des écosystèmes industriels et la poursuite des travaux en vue de définir des alliances industrielles et des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) constitueront des éléments importants. Le trio s'appuiera sur la stratégie industrielle de l'UE élaborée par la Commission et proposera les prochaines étapes de sa mise en œuvre et de son suivi. En outre, le trio suivra l'évaluation des règles de concurrence actuellement menée par la Commission européenne et, une fois connus les résultats de l'évaluation, veillera à ce qu'il en soit tenu compte et promouvra les changements potentiels ainsi que la modernisation du cadre européen de la concurrence au vu des évolutions sur la scène mondiale et de la transformation numérique. Il vise par ailleurs à renforcer l'efficacité et la viabilité de marchés publics tournés vers l'innovation, tout en tenant compte des enseignements tirés de la crise de la COVID-19 et de la nécessité de relancer l'économie de l'UE.

Une politique de cohésion efficace et flexible devrait garantir les investissements nécessaires pour faire face aux énormes défis économiques et sociaux que pose la crise de la COVID-19; elle devrait également investir dans une transformation innovante, économique et sociale qui soit intelligente, sur la voie d'une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone. Elle devrait s'étendre à toutes les régions⁶, soutenir leur compétitivité, renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les disparités. Le trio mettra tout en œuvre pour que le train de mesures législatives sur la cohésion soit adopté en temps utile afin de commencer sans tarder la mise en œuvre du nouveau cycle de la politique de cohésion.

Le trio examinera le rôle de la politique économique et financière en faveur d'une croissance inclusive et durable.

Le financement de l'économie doit être consolidé, notamment au vu de la crise de la COVID-19. À cette fin, il convient de poursuivre, selon les modalités convenues, l'approfondissement de l'Union économique et monétaire dans toutes ses dimensions, qui constitue une priorité, ainsi que les travaux sur tous les aspects d'un renforcement accru de l'union bancaire et le renforcement de l'union des marchés des capitaux. Les trois présidences attendent en particulier avec intérêt le prochain réexamen de la directive concernant les marchés d'instruments financiers et abrogeant la directive 2004/39/CE et du règlement concernant les marchés d'instruments financiers (directive MiFID II et règlement MiFIR), le règlement sur les indices de référence ainsi que des propositions de mise en œuvre des réformes définitives de "Bâle III". Les progrès réalisés dans ces domaines renforceront également le rôle international de l'euro, qui devrait être à la mesure du poids économique et financier de l'Union à l'échelle mondiale. Le trio considère que la révision de la directive "Solvabilité II" offre l'occasion de poursuivre le développement ciblé de l'un des systèmes prudentiels les plus avancés au monde.

L'adaptation du secteur financier à l'ère numérique, les prochaines propositions relatives aux crypto-actifs et à la résilience opérationnelle et la cyber-résilience des services financiers ainsi que la stratégie en matière de financement numérique et une stratégie européenne intégrée en matière de paiements présentent un intérêt tout particulier.

⁶ En tenant compte des spécificités des régions visées à l'article 349 du TFUE.

Les trois présidences renforceront la lutte de l'UE contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui s'appuie, entre autres, sur le plan d'action de la Commission pour une politique globale de l'Union en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

La mobilisation d'un financement durable et le renforcement de l'inclusion financière peuvent contribuer à la réalisation du programme 2030, de ses 17 objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs du pacte vert pour l'Europe. Les trois présidences attendent par conséquent avec intérêt une stratégie renouvelée en matière de finance durable, qui viendra compléter le plan d'investissement pour une Europe durable.

Pour fonctionner correctement, le marché unique requiert des conditions de concurrence équitables et une fiscalité juste et efficace. Les trois présidences ont l'intention de continuer à promouvoir une fiscalité juste dans une économie toujours plus numérisée - en particulier pour ce qui est d'une imposition minimale effective - et de faire avancer les initiatives prévues dans le plan d'action pour lutter contre l'évasion fiscale. Elles promouvront la révision de la directive concernant les accises sur le tabac et de la directive sur la taxation de l'énergie.

Il est essentiel de protéger les frontières de l'UE contre l'importation de marchandises frauduleuses et de tirer parti du potentiel de la législation douanière de l'UE pour renforcer l'union douanière. Les trois présidences attendent avec intérêt le prochain plan d'action sur l'union douanière et la proposition visant à mettre en place un guichet unique douanier.

Le cadre relatif à la propriété intellectuelle présente une importance toute particulière pour l'innovation dans l'UE puisqu'il constitue un élément transversal pour tous les secteurs de l'économie. Le trio s'efforcera de parvenir à une stratégie cohérente en matière de propriété intellectuelle.

L'UE a besoin d'une infrastructure appropriée, performante et économe en ressources pour pouvoir bénéficier pleinement de la double transition, verte et numérique.

Le trio vise à mettre en œuvre l'union de l'énergie en s'appuyant sur un marché européen de l'énergie intégré, interconnecté et fonctionnant correctement, mettant l'accent sur l'énergie durable et la transition vers la neutralité climatique. Les trois présidences étudieront dans quelle mesure le secteur de l'énergie peut contribuer à la relance après la pandémie de COVID-19. Elles encourageront une coopération et un échange étroits entre les États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de la gouvernance de l'union de l'énergie et du cadre d'action en matière d'énergie à l'horizon 2030. En outre, elles attendent avec intérêt les initiatives de la Commission en faveur du secteur de l'énergie, notamment une nouvelle approche concernant l'exploitation du potentiel de l'Europe en matière d'énergies renouvelables en mer, les combustibles innovants, des mesures permettant de contribuer à une intégration intelligente des secteurs, y compris une décarbonation facilitée du secteur du gaz et l'adaptation de l'actuel règlement sur les réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E) aux perspectives d'une économie neutre pour le climat afin de parvenir à une infrastructure énergétique adaptée aux objectifs.

Des transports sûrs, innovants et connectés, et notamment la promotion de systèmes de propulsion et de carburants de substitution durables constitueront une priorité, tout comme l'interopérabilité et la durabilité de la connectivité européenne grâce au réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Le trio se réjouit à la perspective de la stratégie pour une mobilité durable et intelligente et est déterminé à entamer les travaux sur les principales propositions. Il s'efforcera d'assurer le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement lors de périodes pendant lesquelles des défis se posent à toute l'Union et se penchera sur les répercussions de la crise de la COVID-19 sur le système des transports, notamment dans le secteur de l'aviation civile. Le trio visera à renforcer le secteur des transports et sa résilience. En outre, le trio analysera les effets de la pandémie sur les flux de transport intra-UE, sur les opérateurs de transport, tous modes de transport confondus, et sur l'infrastructure de transport.

Les trois présidences sont convaincues que la transformation numérique est un élément qui façonnera la vie quotidienne en Europe, mais que l'Europe peut également façonner. Elle représente une chance, mais aussi un défi pour l'UE et son modèle économique et sociétal ainsi que pour sa compétitivité et sa souveraineté. À cet égard, les trois présidences accorderont une attention particulière au passage des services et des organisations au numérique, en particulier dans l'administration publique. Afin de préserver et de promouvoir un écosystème numérique européen responsable, innovant, durable et compétitif, en particulier dans les secteurs d'importance stratégique et dans le domaine des technologies et infrastructures numériques clés génériques (y compris les infrastructures de données), la souveraineté numérique de l'UE doit encore être renforcée. L'intelligence artificielle est à cet égard une technologie clé, dotée d'un énorme potentiel de création de valeur. Dans cette perspective, le trio se réjouit des propositions qui seront présentées dans le prolongement de la communication intitulée "Façonner l'avenir numérique de l'Europe", du livre blanc sur l'intelligence artificielle, de la stratégie européenne pour les données et de la législation sur les services numériques, et de la poursuite des efforts déployés dans le cadre du partenariat européen des chaînes de blocs, ainsi que du plan d'action annoncé dans le domaine des médias et de l'audiovisuel.

Le passage au numérique a des effets très étendus, c'est pourquoi il doit être abordé de manière cohérente dans l'ensemble des politiques internes et externes de l'Union. Le développement des infrastructures, la connectivité (y compris la connectivité gigabit d'ici 2025 et la 5G), les services centrés sur l'utilisateur, et leur préservation en temps de crise, ainsi que le renforcement de la réglementation, les investissements, les perspectives et les répercussions en termes de protection de l'environnement et du climat ou de développement durable, la santé - tous ces aspects vont jouer un rôle important. La mise en place d'un écosystème de données suffisant conforme à la stratégie de la Commission européenne en matière de données (notamment l'infrastructure de données, la protection des données et de la vie privée, l'utilisation responsable des données, les espaces de données, l'accessibilité des données, le partage des données et la sécurité des données) jouera un rôle décisif permettant à l'Europe de façonner avec succès la transformation numérique.

Les systèmes européens de recherche, de santé et d'éducation doivent être prêts à relever pleinement les défis des changements technologiques et sociétaux, également liés à au passage au numérique, et de la promotion de l'innovation en faveur de la croissance et de l'emploi en favorisant la recherche et l'innovation, une performance accrue des systèmes de santé et les investissements dans les compétences et l'éducation des citoyens, et en recherchant des synergies entre les communautés européennes de la science, de la recherche et de l'innovation afin d'exploiter pleinement - dans le but également de surmonter la crise de la COVID-19 - le potentiel de la recherche et de l'innovation dans l'ensemble de l'Union. Le trio se félicite à cet égard de la communication de la Commission sur l'avenir de la recherche et de l'innovation et l'espace européen de la recherche, du plan d'action actualisé en matière d'éducation numérique, de la poursuite du développement de l'espace européen de l'éducation, du nouveau cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation et de la stratégie actualisée en matière de compétences et compte faire avancer le suivi de ces dossiers au sein du Conseil. L'expérience des défis rencontrés durant la pandémie de COVID-19 montre que les secteurs de l'éducation, des compétences et de la recherche doivent être suffisamment flexibles et résistants aux interruptions de leurs cycles réguliers. Pour pouvoir exploiter le potentiel de l'éducation, de la recherche et de l'innovation afin de trouver des solutions porteuses de changement et réaliser les ODD, il faudra adopter une approche à plusieurs niveaux qui, sur le plan stratégique, fera porter les efforts entrepris dans ces domaines d'action sur tous les niveaux de chaque initiative sectorielle et les intégrera au niveau de l'UE dans une approche commune. Parallèlement, il sera nécessaire de repenser l'espace européen de la recherche afin de se conformer à l'obligation établie dans le traité de créer un espace dans lequel les chercheurs puissent poursuivre une carrière véritablement européenne et circuler librement par delà les frontières et les systèmes, tout comme les connaissances et les technologies. Une attention particulière sera également portée aux aspects éthiques de l'espace européen de la recherche (EER) renouvelé ainsi qu'à la science citoyenne, les trois présidences mettant en œuvre un certain nombre d'activités communes à cet égard. En réaction à la crise de la COVID-19, les présidences encourageront les travaux du Centre commun de recherche (JRC) en vue de la mise en place de laboratoires communs de l'UE pour le développement de médicaments et de vaccins.

Les trois présidences s'efforceront d'adopter en temps utile les propositions législatives concernant le programme Horizon Europe et Erasmus + afin de commencer sans tarder la mise en œuvre du nouveau cycle politique, y compris le règlement relatif à la refonte de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et la décision sur le programme stratégique d'innovation de l'EIT pour la période 2021-2027. Il en va de même pour d'autres programmes de l'UE, tels que le programme pour une Europe numérique, le programme "Europe créative" et le corps européen de solidarité.

La protection des consommateurs doit être adaptée aux défis de la transformation numérique et du programme 2030 et, si nécessaire, renforcée à cet égard. Il convient de tenir compte de la vulnérabilité des consommateurs dans différents secteurs. Les trois présidences soutiennent les efforts déployés par la Commission pour améliorer l'application de la législation sur la protection des consommateurs et renforcer la coopération internationale. La confiance des consommateurs en un niveau élevé de protection des consommateurs et de transparence de l'information des consommateurs sont des facteurs importants pour soutenir la relance de l'économie européenne après la crise de la COVID-19. Le trio compte sur l'agenda du consommateur de la Commission pour prendre en considération les différents enseignements tirés et a l'intention de soumettre rapidement des propositions concrètes concernant notamment le chargeur universel et la révision du règlement sur l'itinérance; il attend avec intérêt d'autres propositions telles que la révision de la directive sur la sécurité générale des produits.

L'UE doit promouvoir un secteur spatial compétitif et son intégration dans l'économie européenne, en renforçant l'utilisation des technologies et des applications spatiales pour soutenir les politiques publiques. Sur la base de l'adoption de la proposition de règlement relatif à un programme spatial européen et de la transformation de l'Agence du GNSS européen (GSA) en Agence de l'UE pour le programme spatial (EUSPA), les trois présidences ont pour objectif de façonner une nouvelle ère des activités spatiales de l'UE. Elles continueront par ailleurs de s'efforcer de définir une position européenne en ce qui concerne les principes fondamentaux de l'économie spatiale mondiale et le développement du "New Space", y compris les approches axées sur le marché et l'ouverture de l'espace à de nouveaux acteurs.

Un soutien devra être fourni à l'industrie du tourisme de l'UE, tout particulièrement touchée par la crise actuelle de la COVID-19, et plus spécialement aux PME et au secteur de l'aviation civile. Le trio est prêt à travailler, conjointement aux États membres et à la Commission, à une réponse commune et coordonnée conforme à la feuille de route pour la relance, qui garantira une reprise progressive et sûre des activités touristiques et la promotion d'un tourisme durable et qui rassurera les consommateurs. La réponse devrait porter sur une aide à court terme, un soutien aux entreprises et la relance sur le long terme.

IV. CONSTRUIRE UNE EUROPE NEUTRE POUR LE CLIMAT, VERTE, ÉQUITABLE ET SOCIALE

a. Construire une Europe neutre pour le climat et verte

Les trois présidences sont résolument attachées à l'objectif consistant à parvenir à une UE neutre pour le climat d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'accord de Paris, tout en veillant à ce que la transition soit efficace par rapport aux coûts, juste, socialement équilibrée, équitable et mise en œuvre d'une manière qui préserve la compétitivité de l'UE. À cet égard, les trois présidences se félicitent de la communication de la Commission sur le pacte vert pour l'Europe et le plan d'investissement pour une Europe durable, qu'elles voudraient traiter en priorité, notamment la législation européenne sur le climat et la stratégie d'adaptation au changement climatique, qui seront suivies d'autres propositions législatives en 2020 et 2021. Le trio est déterminé à faire avancer toutes ces initiatives et à renforcer l'action en faveur du climat tant au niveau national que dans le cadre de l'action extérieure, notamment en convenant de présenter une mise à jour de la contribution déterminée au niveau national (CDN) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2020, conformément aux obligations qui nous incombent en vertu de l'accord de Paris, et ce après une analyse d'impact approfondie.

Concernant l'utilisation efficace des ressources, l'économie circulaire et la gestion des déchets, les trois présidences saluent le nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire et sont prêtes à faire avancer toutes les initiatives qui en découleraient. Les consommateurs ont un rôle important à jouer dans la conduite de la transition verte et, à ce propos, le trio attend avec intérêt la proposition de la Commission sur les moyens d'action des consommateurs.

La protection et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles sont un autre aspect fondamental encore de la transition verte. L'UE et ses États membres mèneront et intensifieront les efforts déployés pour lutter contre la perte de biodiversité, y compris en tenant compte du lien entre la biodiversité et la santé humaine. Le trio soutient la volonté de l'UE de montrer l'exemple et de contribuer fortement à l'adoption d'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020 ainsi qu'à sa mise en œuvre. Les trois présidences promouvront l'agriculture et la pêche ainsi que les systèmes alimentaires circulaires et durables, la gestion durable des forêts conformément à une stratégie renforcée de l'UE pour les forêts pour l'après-2020, couvrant l'ensemble du cycle de la forêt et promouvant les nombreux services que fournissent les forêts, ainsi qu'une bioéconomie durable, notamment en mettant l'accent sur la garantie de l'approvisionnement alimentaire et l'intégrité des chaînes d'approvisionnement alimentaire en temps de crise, et le bien-être animal et elles espèrent en outre mener à bien le 8^e programme d'action pour l'environnement. Une attention particulière sera également accordée à la gestion durable de l'eau, ainsi qu'à un programme complet en faveur des océans, incluant la croissance bleue.

La résilience de l'agriculture et la vitalité des zones rurales sur tout le territoire de l'UE sont indispensables pour garantir la cohésion territoriale, ainsi que l'accès des citoyens à des aliments sûrs et abordables. Les trois présidences ne ménageront pas leurs efforts pour que les propositions législatives relatives à la politique agricole commune (PAC) soient adoptées en temps utile afin de commencer sans tarder la mise en œuvre du nouveau cycle politique.

Dans le cadre du mécanisme pour une transition juste, les trois présidences sont également déterminées à faire adopter en temps utile la proposition législative relative à un fonds pour une transition juste.

Le trio souligne que la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable est essentielle pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous, en ne laissant personne de côté. Dans cette perspective, le programme 2030 devrait être pris en compte dans toutes les politiques extérieures et intérieures de l'UE, au niveau de détail adéquat.

b. Construire une Europe équitable et sociale

Les trois présidences sont convaincues des points forts du modèle social européen et estiment que de nouvelles avancées peuvent encore être réalisées.

Il est possible de faire davantage pour appliquer le socle européen des droits sociaux. Sur la base de la répartition existante des compétences entre l'UE et ses États membres, le trio est déterminé à faire avancer ces travaux. Favoriser la convergence vers le haut dans l'UE est l'un de ses objectifs, tout comme soutenir la cohésion sociale. Au nombre des moyens permettant d'atteindre cet objectif figurent notamment un cadre de l'UE sur les salaires minimaux nationaux, des instruments destinés à protéger les emplois et les revenus en période de chocs économiques, l'accès à la protection sociale pour tous les travailleurs et les travailleurs indépendants, en particulier les groupes les plus vulnérables, et une meilleure inclusion sociale. Le trio accélérera les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté, notamment en encourageant le débat sur de futures initiatives en matière de protection du revenu minimum. Il est nécessaire de réagir pour atténuer les conséquences sociales de la pandémie. Il faudra à cet effet soutenir les économies des États membres et les mesures prises. Les propositions annoncées concernant un salaire minimum et un régime de réassurance chômage, que le Conseil entend examiner, l'initiative visant à lutter contre le chômage des jeunes ainsi que les garanties pour les enfants constituent des étapes importantes pour la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

Le travail qui sera mené dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales sera axé sur les conséquences de la crise liée à la COVID-19. Il concernera notamment la sécurité et la santé au travail ainsi que la protection des travailleurs occupant un emploi précaire, en particulier ceux qui exercent un travail atypique, ainsi que l'utilisation de modalités de travail flexibles telles que le télétravail, y compris au moyen des outils numériques.

Les trois présidences feront avancer les efforts visant à parvenir à une mise en œuvre cohérente à l'échelle de l'UE des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de la déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'Organisation internationale du travail (OIT). Elles demandent que soit élaborée une nouvelle communication sur la "responsabilité sociale des entreprises (RSE)", comprenant un plan d'action de l'UE sur l'entrepreneuriat responsable et tenant compte de l'expérience acquise et des enseignements tirés de la crise liée à la COVID-19.

Le travail et les conditions de travail sont soumis à une évolution rapide, notamment en raison du passage au numérique et du vieillissement de la population. Afin de modeler activement l'avenir du travail, le trio attend avec intérêt les moyens annoncés d'améliorer la sécurité et la santé au travail de tous les travailleurs, les conditions de travail des travailleurs des plateformes, des télétravailleurs et des travailleurs occupant d'autres formes d'emploi atypiques.

Il convient de s'attaquer davantage aux défis démographiques. Il y a lieu de renforcer la participation de tous les groupes au marché du travail ainsi que la coopération et le dialogue entre les générations. L'intelligence artificielle sera d'une importance cruciale dans l'évolution du travail et de la société. La politique du travail est particulièrement concernée dans les domaines des compétences, de la prévention et de la sécurité et du dialogue social. L'accès à l'enseignement et à la formation professionnels ainsi qu'à l'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour permettre aux travailleurs d'acquérir les compétences requises sur le marché du travail et de s'adapter aux changements, même lorsque ceux-ci sont considérables et inattendus.

Il convient de garantir un accès inclusif à l'éducation, également par des moyens numériques, grâce à la stratégie actualisée en matière de compétences pour l'Europe et au plan d'action sur l'intégration et l'inclusion. Il sera essentiel d'investir dans les compétences, y compris dans les possibilités de reconversion et de renforcement des compétences, ainsi que dans les compétences numériques, pour faire face à un déficit de compétences qui se creuse et à l'évolution des modes de travail.

La promotion de la culture et des médias contribuera, entre autres, à l'édification de sociétés inclusives et cohésives, également en soutenant les secteurs de la culture et de la création par l'intermédiaire du programme "Europe créative". Le trio attend également avec intérêt les initiatives de la Commission relatives à une garantie pour l'enfance et à une garantie pour la jeunesse.

Une politique de l'Union pour une UE proche des citoyens contribuera en outre au développement, à la croissance et à des cadres de vie adéquats en prenant en compte les besoins spécifiques des zones rurales et côtières ainsi qu'en favorisant un développement intégré et durable des villes et des régions. L'Union soutient des soins de santé de qualité pour tous, grâce, notamment, à la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement en médicaments, qui est un aspect important de l'accès aux médicaments. Dans ce contexte, le trio travaillera également en étroite coopération avec la Commission pour l'élaboration et le suivi du plan européen de lutte contre le cancer. Le trio entend aussi contribuer à l'amélioration de la connaissance des soins de santé.

La pandémie de COVID-19 a montré que certains processus liés à la santé au niveau de l'UE – tant en matière de passation conjointe de marchés au niveau de l'UE que dans le cadre de la mise au point et de la fabrication de vaccins et de médicaments antimicrobiens et antiviraux – peuvent être améliorés. La législation applicable aux médicaments et aux dispositifs médicaux devrait être modernisée afin de permettre un ajustement rapide face à une crise du marché, selon un principe d'autosuffisance, notamment en termes de disponibilité des médicaments, des vaccins et des équipements médicaux. Dans ce contexte, dans le respect des compétences nationales, le trio prend bonne note de l'intention de la Commission de contribuer à ce que l'Europe dispose d'un approvisionnement en médicaments à des prix abordables qui soit de nature à répondre à ses besoins. Les trois présidences axeront également leurs travaux sur la législation dans le domaine du "repositionnement", tout en permettant une approche commune dans l'acquisition de données dans le cadre d'essais cliniques de manière rapide et efficace. La réflexion sur la création d'installations communes de traitement entre pays intéressés sera encouragée. La préparation à une pandémie dans l'UE doit être renforcée, notamment par la promotion des échanges numériques de données relatives à la santé, dans le respect absolu des droits en matière de vie privée, ainsi que par le renforcement des structures paneuropéennes existantes, telles que le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

V. PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS ET LES VALEURS DE L'EUROPE DANS LE MONDE

Les trois présidences, en collaboration avec le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, contribueront à la préparation efficace des sommets et des réunions des dirigeants de l'UE organisés par le président du Conseil européen avec des chefs d'État et de gouvernement de pays et de régions tiers, tant dans le cadre institutionnel de l'UE qu'au niveau multilatéral. En coopération avec le haut représentant, le trio assurera également le suivi des discussions intervenues au sein du Conseil européen concernant les affaires étrangères et les relations internationales.

Les trois présidences coopéreront étroitement avec le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le soutiendront collectivement dans l'accomplissement de ses missions et elles s'emploieront à ce que tous les États membres se mobilisent activement en faveur de la politique étrangère de l'Union et apportent un soutien spécifique en la matière.

Dans le cadre du soutien qu'il apportera au haut représentant, le trio prendra autant de mesures concrètes que possible pour renforcer la capacité de l'UE à agir avec détermination et dans l'unité afin de promouvoir efficacement les intérêts et les valeurs de l'Europe et de défendre et de continuer à définir un ordre international fondé sur des règles, conformément au droit international et dans le respect des droits de l'homme dans un monde aujourd'hui en proie aux tensions, en renforçant le multilatéralisme et le système des Nations unies. Nous chercherons à renforcer le rôle moteur que joue l'UE dans le monde, en promouvant la paix, la prospérité et les droits de l'homme pour tous.

Cela nécessite la mobilisation et l'utilisation stratégique de tout le spectre de l'action extérieure de l'UE, de la diplomatie au développement, en passant par le commerce, les relations culturelles internationales ou la politique énergétique, y compris les instruments de sécurité et de défense, ainsi que l'information et la communication actives. Le trio est déterminé à jouer le rôle qui est le sien dans ce travail commun mené avec le haut représentant et l'ensemble des institutions et États membres de l'UE pour réaffirmer la présence d'une UE forte dans un monde multilatéral caractérisé par des liens étroits entre les régions. Cela s'étend à la capacité de l'UE à réagir face à des situations d'urgence complexes. L'une des priorités du trio consistera donc à évaluer la réaction de l'UE et de ses États membres face à la crise liée à la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à répertorier les lacunes et les enjeux, les bonnes pratiques et les moyens d'améliorer la coopération et la coordination mutuelles. L'approbation et la mise en œuvre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale permettront la promotion de nos intérêts et valeurs et un meilleur alignement de notre coopération sur les priorités de l'UE en matière de politique extérieure.

Le trio se félicite de la décision d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la République d'Albanie et la République de Macédoine du Nord et réaffirme la perspective européenne des Balkans occidentaux ainsi que son objectif, qui est de poursuivre le processus d'élargissement à l'égard des Balkans occidentaux, sur la base de la récente communication de la Commission sur la méthodologie renforcée en matière d'élargissement, pour autant que de besoin, et d'approfondir la coopération, y compris comme convenu lors du sommet de Zagreb.

Dans ce contexte, le trio accordera une attention particulière à la lutte contre l'impact socio-économique considérable de la crise liée à la COVID-19 dans les pays des Balkans occidentaux et à la relance de leurs économies, y compris en créant des perspectives positives pour les jeunes. Le trio soutiendra la connectivité dans toutes ses dimensions, en réduisant ainsi l'écart de développement entre l'UE et la région. La promotion de la démocratie, l'État de droit et la liberté des médias caractérisent notre récit commun au sujet de l'UE, qui devrait faire l'objet d'une communication stratégique efficace. Il convient également de s'employer en priorité à résoudre les questions en suspens, à renforcer la résilience face aux menaces hybrides et à la désinformation grâce à une coopération plus étroite dans le domaine de la PESC, entre autres, et à lutter contre les influences perturbatrices dans la région.

Le partenariat transatlantique et les relations commerciales de l'UE avec les États-Unis constitueront l'une des principales priorités du trio, qui travaillera en étroite coopération avec la Commission et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, afin de continuer à s'appuyer sur des relations mutuellement bénéfiques et équilibrées.

Les pays de l'EEE et de l'AELE sont des partenaires proches. Il est extrêmement important d'assurer une étroite coordination avec les États de l'AELE membres de l'EEE et la Suisse en ce qui concerne les conséquences de la pandémie de COVID-19, étant donné que les États de l'AELE ont un niveau élevé d'intégration économique avec l'UE via le marché intérieur de l'EEE et le réseau étroit de contrats avec la Suisse.

En concertation avec le haut représentant et la Commission, le trio poursuivra une politique de voisinage ambitieuse à l'égard de l'Est et du Sud. Cette politique vise en particulier à aider nos partenaires géographiques immédiats à réussir à sortir de la crise liée à la COVID-19 et à renforcer leur résilience globale. De plus, le trio mettra fortement l'accent sur le soutien à apporter au haut représentant pour contribuer au règlement de conflits majeurs dans le voisinage de l'Union et au-delà, par exemple en Libye, dans la région du Sahel, en Syrie et dans l'est de l'Ukraine.

En coopération avec le haut représentant, le trio contribuera par ailleurs à la préparation et à la concrétisation ultérieure des engagements qui seront pris lors du prochain sommet du Partenariat oriental. Le travail se poursuivra également sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil des affaires étrangères de juin 2019 sur l'engagement de l'UE en faveur de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire et l'initiative de l'UE "Synergie de la mer Noire".

Le trio soutient le haut représentant dans le processus d'évaluation des cinq principes directeurs concernant les relations entre l'UE et la Russie afin de modeler activement la politique de l'UE.

L'UE intensifiera sa coopération avec l'OSCE, ce qui peut avoir une incidence notable sur la sécurité et la stabilité en Europe en raison de la portée géographique unique de cette organisation, de ses institutions autonomes, de son réseau d'opérations sur le terrain et de son potentiel diplomatique global.

Compte tenu de l'importance géopolitique croissante que revêt la région en tant que passerelle entre l'Europe et l'Asie, l'UE fera avancer les travaux sur les grandes priorités définies dans la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, adoptée en juin 2019. L'UE s'efforcera d'améliorer la connectivité entre l'Europe et l'Asie, comme indiqué dans la stratégie de l'UE visant à relier l'Europe à l'Asie.

Sous les trois présidences, à l'appui des efforts déployés par le haut représentant, l'UE s'emploiera à intensifier sa coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), en vue de mettre en place un "partenariat stratégique". Dans ce contexte, le président du Conseil européen étudie la possibilité d'organiser une réunion des dirigeants de l'UE et de l'ASEAN. L'UE continuera à encourager le dialogue et la coopération avec l'Asie dans le cadre du Dialogue Europe-Asie (ASEM), dont le 13^e sommet devrait avoir lieu les 16 et 17 novembre 2020 à Phnom Penh (Cambodge), et elle envisage la tenue d'une réunion des dirigeants UE-Chine. En outre, des sommets annuels de l'UE avec la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée seront préparés. Le trio intensifiera ses efforts pour mettre en œuvre et promouvoir la stratégie de l'UE visant à relier l'Europe à l'Asie, en adoptant une approche fondée sur des valeurs, clairement axée sur le respect des normes internationales, la durabilité et la transparence. Une réunion des dirigeants UE-Inde, organisée par la présidence portugaise, devrait se tenir en mai 2021 à Porto, à l'invitation du président du Conseil européen.

Le sommet UE-Union africaine (UA), qui doit avoir lieu en octobre 2020, ainsi que les réunions ministérielles UE-UA qui sont prévues constitueront des occasions importantes de développer les relations et la coopération avec l'Afrique. Les trois présidences poursuivront également les travaux en vue de l'adoption de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion de l'accord post-Cotonou.

Sous les trois présidences, l'Union européenne devrait continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la solidarité avec l'Afrique dans la lutte contre la COVID-19. En coopération étroite avec le haut représentant, les trois présidences veilleront à ce que l'UE, dans le cadre de ses relations avec l'Afrique, œuvre à la concrétisation des priorités conjointes arrêtées lors du sommet UE-Union africaine, y compris une paix et une sécurité durables sur le continent africain, une croissance durable et inclusive, des investissements, la création d'emplois et le développement humain, tout en recherchant dans le même temps des solutions communes et positives aux problématiques liées au climat, à la migration et à la mobilité. L'UE soutiendra en outre le projet d'intégration économique de la zone de libre-échange continentale africaine et intensifiera les efforts intercontinentaux visant à honorer les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le changement climatique.

Conjointement avec le haut représentant, le trio reste déterminé à renforcer le partenariat politique de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes. L'UE doit poursuivre sa coopération avec les pays de la région et continuer de s'efforcer d'obtenir des résultats par différents moyens, notamment en procédant à l'actualisation des accords en vigueur, par exemple avec le Mexique et le Chili, et en réalisant des avancées dans le cadre des relations avec le Mercosur. Compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés, l'UE doit jouer pleinement son rôle sur la scène mondiale. Les différentes crises qui sévissent dans la région, en particulier au Venezuela, nécessiteront une action politique forte.

Le trio reste attaché à un commerce ouvert, ambitieux, équitable, durable et fondé sur des règles. La politique commerciale est une composante essentielle d'une riposte économique globale face à la crise. Une réforme de l'OMC visant à renforcer l'ordre multilatéral fondé sur des règles et une réforme du régime international de règlement des différends en matière d'investissements constituent des éléments décisifs à cet égard. Dans le même temps, le trio poursuivra ses travaux sur des accords bilatéraux ambitieux de libre-échange et de protection des investissements, tout en assurant des conditions de concurrence équitables et un meilleur accès aux marchés publics. Les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange (ALE) avec l'Indonésie seront probablement menées à bien en 2021. Des ALE avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont en cours de négociation et pourraient être conclus au cours de l'année 2021. Les trois présidences mèneront également des travaux en vue de la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération avec la Thaïlande en 2021. Le trio œuvrera en faveur de la signature de l'accord d'association UE-Mercosur et de l'accord global modernisé UE-Mexique, ainsi qu'en faveur de la modernisation de l'accord d'association avec le Chili. Tout sera mis en œuvre pour assurer la signature d'un accord sur la protection des indications géographiques et la conclusion des négociations en vue d'un accord global ambitieux et équilibré sur les investissements avec la Chine. Le trio mènera des travaux en vue d'une éventuelle reprise des négociations sur un accord commercial et de protection des investissements ambitieux entre l'UE et l'Inde.

L'UE s'attachera à mieux collaborer dans le domaine de la coopération au développement et à renforcer encore ses partenariats internationaux dans ce domaine de manière inclusive. Les trois présidences soulignent que le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD constituent un cadre politique porteur de changement visant à éradiquer la pauvreté et à parvenir au développement durable à l'échelle mondiale, et s'assureront que l'UE et ses États membres continuent de jouer un rôle de premier plan en termes d'ambition et d'action. Le trio, en coopération avec le haut représentant, reste également déterminé à prendre en considération les effets qu'ont plus largement, aux niveaux international et mondial, les actions menées à l'échelle nationale, et rappelle l'engagement pris par l'UE d'éliminer la faim et la malnutrition. À cet égard, les trois présidences se félicitent de la tenue du sommet mondial des Nations unies sur les systèmes alimentaires, prévue en 2021, et insistent sur la nécessité d'adopter des politiques de l'UE cohérentes. Parmi les questions à l'ordre du jour figurera aussi l'action à mener pour relever l'ensemble des défis liés à l'eau dans le but de définir une approche globale de l'eau tenant compte du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, ainsi que des aspects liés à l'environnement, à la santé mondiale et à la nutrition.

Les trois présidences s'emploieront par ailleurs à renforcer l'architecture financière européenne pour le développement, dans le prolongement des conclusions du Conseil du 5 décembre 2019 et des mesures à court et à long terme recensées dans le rapport du groupe de sages de 2020. Le trio orientera également les travaux en vue de l'approbation par le Conseil du troisième plan d'action sur l'égalité des sexes et de la mise en œuvre de celui-ci.

Afin d'appuyer les efforts déployés par le haut représentant pour promouvoir un ordre international efficace fondé sur des règles et le renforcer, le trio est fermement résolu à accroître l'importance accordée à des processus internationaux efficaces et fondés sur les traités en matière de contrôle des armements, de désarmement et de non-prolifération, en tant que piliers fondamentaux de la paix et de la sécurité internationales.

La pandémie de COVID-19 et d'autres crises ont de vastes répercussions sur les besoins humanitaires à l'échelle mondiale. Sous les trois présidences, l'UE s'efforcera de fournir une aide humanitaire vitale à ceux qui en ont besoin. Dans le prolongement des travaux du trio précédent, notamment les conclusions du Conseil de novembre 2019 sur le droit international humanitaire, nous préconiserons de protéger l'espace humanitaire et de promouvoir le droit international humanitaire. Nous souhaitons que tous les États membres et l'UE soient signataires de l'Appel à l'action humanitaire.

L'apparition du virus de la COVID-19 a montré l'importance que revêtent une coopération mondiale dans le domaine de la santé et une réaction transparente face aux crises. Dans ce contexte, le trio est résolu à collaborer pour conférer à l'UE et à ses États membres un rôle accru et plus stratégique au sein des enceintes internationales traitant des questions de santé mondiale, comme par exemple l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'UE et ses États membres soutiennent les pays partenaires dans le cadre du renforcement de leurs systèmes de santé complets et de l'atténuation des graves répercussions socioéconomiques de la pandémie. L'équipe d'Europe est l'expression concrète de la détermination de l'Europe à exprimer sa solidarité internationale. Au niveau mondial, la collaboration avec le secteur de la recherche et de l'innovation sur la mise au point d'un vaccin garantira son accessibilité aux pays partenaires afin de lutter contre la propagation de la pandémie.

Sous les trois présidences, l'UE continuera à mettre en œuvre la stratégie de sûreté maritime de l'UE (SSMUE) et son plan d'action actualisé afin d'améliorer la manière dont l'Union réagit, à l'échelle mondiale, aux menaces et défis en matière de sécurité maritime qui touchent les personnes, les activités et les infrastructures, en particulier au moyen d'une coopération diplomatique renforcée avec les partenaires internationaux, notamment dans le golfe de Guinée, et d'un renforcement coordonné des capacités. La riposte sera examinée à la lumière du rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la stratégie de sûreté maritime de l'UE (SSMUE), qui doit être élaboré en 2020.

Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

À l'appui des travaux menés par le haut représentant et en collaboration étroite avec les États membres, les trois présidences sont fermement résolues à renforcer tous les aspects de la PSDC, leur objectif général étant de faire de l'UE un acteur responsable, capable et fiable, ainsi qu'un partenaire mondial pour la paix et la sécurité. Dès lors, les partenaires du trio sont déterminés à continuer de renforcer la capacité d'action de l'UE, afin que l'Union puisse réagir de manière adéquate et résolue face aux crises qui ont une incidence directe sur nos intérêts et notre sécurité - si possible avec nos partenaires et, lorsque cela est nécessaire, de manière interdépendante.

Notre capacité d'action repose sur une vision claire et commune de ce que nous souhaitons pouvoir faire en tant qu'Européens dans le domaine de la sécurité et de la défense, comme indiqué dans la stratégie globale de l'UE. Nous devons disposer d'orientations politiques et stratégiques si nous voulons répondre aux attentes exprimées dans le programme stratégique 2019-2024. Par conséquent, le trio soutiendra sans réserve les travaux menés sous la direction du haut représentant en ce qui concerne une "boussole stratégique". Une analyse des menaces commune constituera la base permettant de faire en sorte que ce dialogue stratégique contribue à la définition d'une vision politique commune ainsi qu'à une planification et un renforcement plus ciblés des capacités de défense.

Le trio poursuivra les efforts pour accroître la coopération entre la PSDC et la JAI et continuera à soutenir les processus nationaux afin de renforcer les capacités pour les missions PSDC civiles et de nombreuses autres actions en vue d'assurer la pleine mise en œuvre du pacte en matière de PSDC civile d'ici le début de l'été 2023. Plusieurs ateliers et deux conférences annuelles d'examen de haut niveau seront organisés, et un centre d'excellence en matière de gestion civile des crises sera mis en place.

Les travaux se poursuivront en vue de la poursuite du développement des initiatives de l'UE en matière de défense et d'une cohérence accrue entre celles-ci, notamment grâce à la mise en œuvre des mesures sans précédent prises au cours des deux dernières années dans tous les domaines essentiels (coopération structurée permanente - CSP, examen annuel coordonné en matière de défense - EACD et Fonds européen de la défense - FED). Cela devrait notamment passer par une base industrielle et technologique de défense européenne plus forte, inclusive et durable, qui tienne compte du rôle des PME.

La cohérence entre les initiatives de l'UE dans le domaine de la défense visant à atteindre le niveau d'ambition de l'UE en matière de sécurité et de défense continuera à être encouragée dans le cadre d'une approche axée sur les résultats, en vue de renforcer la coopération en matière de défense, ce qui permettra de doter l'Union d'un ensemble adéquat de capacités et de renforcer son rôle de garant de la sécurité. L'intensification de la coordination politique stratégique et le suivi de la mise en œuvre seront essentiels pour assurer une approche cohérente en matière de développement des capacités européennes de défense.

Dans le même temps, les trois présidences ainsi que le haut représentant restent pleinement attachés au partenariat transatlantique en matière de sécurité en assurant une complémentarité totale entre toutes les initiatives relevant de la PSDC et l'OTAN. Le renforcement de la cohésion et de la capacité d'action conjointe tant de l'OTAN que de l'UE concernera notamment la mobilité militaire, la cybersécurité et la cyberdéfense, le développement des capacités, les menaces hybrides et le renforcement des capacités. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, cela comprend également une assistance militaire aux autorités civiles ainsi que des mesures visant à renforcer la résilience/la préparation du secteur civil. Dès lors, la priorité sera accordée à une coopération étroite entre les deux organisations et au renforcement du pilier européen de l'OTAN. La coopération informelle établie avec l'OTAN au niveau des services constitue une base solide pour un dialogue étroit et continu, comme le soulignent les rapports d'étape publiés à ce jour.
